



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-145 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

TRANSPORTS

ADHESION DE LA CALI A L'ASSOCIATION AGIR ET A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge des Transports,

AGIR est une association de professionnels du transport public créée en 1987.

Réunissant 210 adhérents, AGIR est composée d'une équipe d'experts qualifiés dans toutes les thématiques du secteur des transports publics, d'un pôle dédié aux questions et problématiques rencontrées par les autorités organisatrices ainsi que d'une offre de services à leur intention.

A ce titre, AGIR apporte à ses adhérents :

- une expertise et une assistance technique, juridique et opérationnelle liée à l'exercice de la compétence d'organisation de la mobilité (appui technique dans les procédures de reconventionnement des contrats d'exploitation, audits financiers et fiscaux des conventions, questions / réponses sur l'ensemble des problématiques du transport public, etc.) ;
- un forfait annuel de 5 journées d'assistance, disponible en une ou plusieurs fois et permettant d'accéder à des études juridiques, techniques et financières plus poussées ;
- un réseau de partage de connaissance, de bonnes pratiques et de retours d'expériences au travers de groupes thématiques, de clubs utilisateurs et de journées d'études entre autorités organisatrices, d'enquêtes comparatives et de benchmarks sur les performances des réseaux ainsi que d'une plateforme web tenant lieu de base de données et de réseau social professionnel en vue de la diffusion d'articles techniques, d'une veille juridique et de notes de travail ;
- un organisme agréé proposant aux élus et techniciens des cycles de perfectionnement ou journées de formations sur les thèmes des finances et de la fiscalité, des modes de gestion, de l'organisation territoriale, du pilotage technique d'un réseau de transport, des nouvelles mobilités, etc. ;
- une Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) permettant l'acquisition de véhicules, SAE, SIV, vidéo-protection, billettique, etc.

L'intérêt pour La Cali d'adhérer à la CATP est ainsi de plusieurs ordres :

- un intérêt économique en raison de la massification et de la standardisation des achats et des économies d'échelle réalisables ;
- un intérêt juridique et administratif en raison de la dispense de mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci.

Représentant non seulement un réel outil de conseil et d'appui aux autorités organisatrices de la mobilité au regard de ses champs d'intervention mais également un système avantageux d'achats spécialisés, La Cali souhaite adhérer :

- à l'association AGIR à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- à la CATP à cette même date.

La cotisation à l'association AGIR pour les autorités organisatrices de la mobilité de moins de 100 000 habitants, s'élève à 7 000 € HT (8 400 € TTC) pour une année pleine.

Pour 2017, ce montant est proratisé en fonction du moment de l'adhésion de La Cali soit, à compter du 1^{er} juin 2017, une cotisation s'élevant à 4 083 € HT (4 899,60 € TTC) pour les 7 mois restants.

La cotisation à la CATP est quant à elle gratuite et sans obligation d'achat.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mai 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Calvi à l'association AGIR et à la CATP pour un montant de 4 899,60 € TTC au titre de l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 16 MAI 2017

2017-05-146 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux millé dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

TRANSPORTS**MOTION : RENOVATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE SARLAT-BERGERAC-LIBOURNE-BORDEAUX**

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge des Transports,

Pour l'ensemble des habitants de la vallée de la Dordogne, pour l'ensemble du bassin de vie, la rénovation de la ligne ferroviaire Bergerac-Libourne est un élément primordial de l'enjeu quotidien qu'est celui des déplacements : parce qu'elle assure le lien avec la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux et parce qu'elle dessert l'ensemble de la vallée, de Sarlat jusqu'à Libourne puis vers Bordeaux.

L'accès à la Ligne à Grande Vitesse (LGV)

L'ouverture prochaine de la Ligne à Grande Vitesse Paris-Bordeaux va offrir de nouvelles chances de développement à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine. La facilité et la sécurité d'accès à la LGV deviennent dès lors essentielles pour l'ensemble des territoires aquitains.

La desserte de la Vallée de la Dordogne

La rénovation de la totalité de la ligne est absolument vitale pour assurer le déplacement quotidien de tous les acteurs – entrepreneurs, salariés, scolaires, étudiants, patients... – qui ont besoin de rejoindre les entreprises, les établissements scolaires et universitaires, les lieux de soins ou de consultation situés dans la vallée ou la métropole de Bordeaux.

En renvoyant sur les collectivités locales une part importante du financement de la rénovation (6,75 millions sur 45 millions), le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ne tient pas compte des capacités contributives réelles de nos collectivités.

La Communauté d'agglomération du Libournais, par ailleurs, a déjà financé plus de 2 millions d'euros dans le cadre de construction de la LGV et du maintien de la desserte TGV à la gare de Libourne, également indispensable au développement de nos territoires. Elle ne pourrait, en aucun cas, participer à un nouveau financement pour la rénovation de la ligne Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux.

Les Intercommunalités et les Chambres Consulaires concernées demandent à tous les acteurs de se mobiliser.

Elles demandent également à être reçues dans les meilleurs délais par Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine et Monsieur le Président de la SNCF afin que soient réexaminées les conditions de financement qu'elles sont dans l'incapacité d'assumer.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la motion.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

